Fonds Jugie. Circulaires de l'IA.

Numéro d'inventaire : 1993.00502 (45-78)

Auteur(s): Raymonde Jugie

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1990

Description : Feuilles simples agrafées en liasses. **Mesures** : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés: Médecine scolaire, y compris suivi psychologique

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Le Blanc Nom du département : Indre

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p. **Lieux** : Indre, Le Blanc

1/6

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST -MERCREDI 17 MAI 1989

eté

Education: un diplôme pour tous

E conseil des ministres devrait adopter aujourd'hui une nouvelle loi sur l'éducation, loi d'orientation proposée par Lionel Jospin, ministre de l'Education Jospin, ministre de l'Education nationale, qui se donne pour objectifs de rendre l'école plus efficace, plus moderne, adaptée à la diversité des élèves, et leur attribuant des responsabilités accrues. Ce texte devrait être présenté au Parlement à la session de printemps. Un premier bilan sera tiré en 1992.

Discutée au cours du pre-mier trimestre lors de trois ta-bles rondes réunissant l'en-semble des partenaires de l'éducation — soit une cinl'éducation — soit une cin-quantaine d'organisations —, le projet de loi Jospin est ce-pendant, au regret de plu-sieurs partenaires concernés, resté un peu dans l'ombre du second volet de discussions conduites parallèlement par le ministre sur la revalorisatin du ministre sur la revalorisatin du métier d'enseignant.

Enseignants et parents ont cependant tous planché sur le projet lors de leurs récents congrès, les uns regrettant sa « timidité » et souhaitant « aller plus loin dans ses propositions » d'autres craignant au d'autres craignant au contraire re « les risques de déra-tous cependant unis Lionel Jospin présente aujourd'hui son projet de loi d'orientation. L'objectif: une école plus efficace qui ne se veut pas une révolution.

DES CYCLES **DEFORMATION**

En 31 articles et complété En 31 articles et complété par un rapport annexe, le pro-jet définit l'organisation de la scolarité, les droits et obliga-tions des élèves et parents, le travail des enseignants et le fonctionnement des établisse-ments, donnant comme objec-tif au système de garantir un diplôme à tous les élèves et d'en mener quatre sur cinq au niveau du baccalauréat, d'ici dix ans.

dix ans.

Le projet généralise la scolarisation à trois ans (97% actuellement) et développe celle
des deux ans dans les milieux
défavorisés (35,70%). Il organise la scolarité en cycles de
deux ou trois ans, le plus nouveau étant le cycle d'apprentissage de la dernière section
de maternelle au C.E. 1. A l'intérieur d'un cycle, le redouble. térieur d'un cycle, le redouble-ment ne pourra être imposé, ce qui devrait mettre fin no-

pour regretter que la loi ne soit du C.P., aux conséquences né-fastes sur l'avenir de la scola-

DES PROGRAMMES

Il crée un conseil national des programmes qui aura une vue d'ensemble sur les contenus, composé de personnalités qualifiées par le ministre, préconise des stages en entreprises ou administrations, les rendant même obligatoires dans l'enseignement professionnel et technique. Le conseil donnera des avis et conseil donnera des avis et adressera des propositions au

ministre.
Le projet n'est pas allé aussi loin que le désiralent notamment les parents d'élèves et le Consell économique et social dans la reconnaissance du droit de l'élève et de la famille à décider de son orientation, les enseignants restant maitres du processus final puiscuits déterminent le mais le consentation de la famille de la f rres du processus fi puisqu'ils déterminent le « veau requis ».

LA FIN DES TRIMESTRES

C'est la fin des « trimes-tres » traditionnels, l'année étant divisée en cinq périodes de travail de durée comparade travail de durée compara-ble séparées par quatre pério-des de repos. Mais on ne tou-che pas à l'organisation de la journée et de la semaine, au grand dam des parents de la P.E.E.P. ou de la F.E.N.

UN CONSEIL DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Droit à l'information et à l'expression, participation à l'organisation de la vie scolaire : les élèves ont désormais leur mot à dire, outre que le projet de loi insiste sur la notion de « projet scolaire » à formuler avec l'alde des enseignants. Mais, surtout, dans les lycées, il est crée un conseil des délégués des élèves.

Travail en équipe, aide au travail personnel des élèves, conseils d'orientation font partie des tâches des enseignants, sans caractère d'obligation. Droit à l'information

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

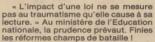
Déjà parfois élaboré, le pro-jet d'établissement sera obli-gatoire dès la rentrée pro-chaine de l'école au lycée, et permettra de mettre en œuvre les objectifs fixés au plan na-tional. Il associe tous les parte-naires.

tional. Il associe tous les parte-naires.

Enfin, en ce qui concerne l'orientation des élèves, M. Jospin a estimé qu'il n'était pas possible d'en confier la responsabilité à la seule famille ou à l'élève. L'école aura donc son mot à dire en déterminant le niveau requis pour l'orienta-tion choisie. Si la décision n'est pas conforme à la demande de l'élève ou de la famille, elle de-vra être motivée précisément.

• Formation professionnelle : André Laignel, secrétaire André Laignel, secrétaire d'Etat, a regretté que la formation continue « creuse l'écart des formations initiales car elle va prioritairement à la maind'œuvre la plus diplômée ». Intervenant au cours des assises régionales de la formation professionnelle lle-de-France, M. Laignel a affirmé que « les 390 entreprises de plus de 2.000 salariés réalisent à elles seules plus de la moitié des dépenses de formation profespenses de formation profes-sionnelle alors qu'elles n'em-ploient que 30% des salariés ».

Finies les réformes champs de bataille!



« L'impact d'une loi ne se mesure pas au traumatisme qu'elle cause à sa lecture. » Au ministère de l'Education nationale, la prudence prévaut. Finies les réformes champs de bataille !

La nouvelle loi d'orientation sur l'éducation, qui est examinée ce matin en conseil des ministres, est soucieuse d'éviter toute crispation idéologique dans le pays. Elle entend plutôt appuyer de l'autorité de l'Etat toute évolution, voire révolution, bénéfique et capable de concilier les aspirations de l'opinion publique et celes du corps enseignant.

Avant de chancer l'éducation, en-

Avant de changer l'éducation, en-core faut-il créer les conditions d'un changement. C'est un peu là d'abord l'objet de la nouvelle loi d'évolution de notre système éducatif. A cet effet,

celle-ci est nécessairement loi d'équi-libre. Douce dans la lettre. Réforma-trice dans l'esprit.

Mais enfin, à quoi servirait une ré-forme si elle ne changeait rien. Sur-tout dans un domaine, l'école, qui a besoin de se mettre au goût de l'an 2000 !

2000 l

Des changements, il y en a.

Le service public de l'éducation ne sera plus un moule dans lequel les élèves doivent se couler, mais sera conçu et organisé « en fonction des élèves et des étudiants » (art. 1).

eleves et des etudiants » (art. 1).
La scolarisation des enfants de
2 ans est inscrite dans la loi (art. 2). Et
engagement national est pris de donner à tout élève un niveau de formation reconnu, de même qu'à l'horizon
de l'an 2000 tout jeune Français de-

vra avoir soit un C.A.P., soit un B.E.P., et pour 80 % d'entre eux, le bac (art. 3). Or, actuellement 120.000 jeunes sont éjectés chaque année du système sans formation.

L'élève ne vivra plus le nez sur le passage (ou non-passage) dans l'an-née supérieure. Le cursus sera orga-nisé par cycle de formation, et le re-doublement ne pourra plus être imposé à l'intérieur du cycle (art. 4).

Un organisme extérieur à l'Educa-tion nationale s'occupera des pro-grammes, jusqu'ici aux mains de l'inspection générale (art. 5). La sco-larité s'ouvre de plus en plus aux sta-ges en entreprises. Ils seront obliga-toires dans l'enseignement professionnel et technologique (art. 6).

L'orientation scolaire des enfants n'échappe pas pour une part aux en-seignants mais elle est officiellement « de la responsabilité de la famille »

rt. 7). Et puis, c'est la fin du vieux trimes-e scolaire! L'année comptera

Et puis, c'est la fin du vieux trimes-tre scolaire! L'année comptera trente-six semaines réparties en cinq périodes séparées par quatre temps de vacances (art. 8).

On pourrait encore parler de la création des conseils des délégués d'élèves ou de la généralisation de « l'équipe pédagogique ». Autant d'exemples qui illustrent la volonté réformatrice de la nouvelle orienta-tion. Mais toujours sans affirmations trop abruptes.

trop abruptes.
C'est pourquoi il reste à vérifier la réalité des applications.

Jean-Claude ARBONA.



CENTRE DE CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES - CHATEAUROUX

Centre d'Action Médico Sociale Précoce

16, Rue du Colombier 36000 CHATEAUROUX TELEFIONE (54) 22.60-08 Châteauroux, le

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre travail de Prévention au titre de la "Guidance Parentale" nous organisons des soirées-débats en direction des parents de jeunes enfants.

Afin de diffuser largement cette information, nous vous transmettons l'imprimé ci-joint, en souhaitant que vous puissiez le porter à la connaissance des parents.

Avec nos remerciements.

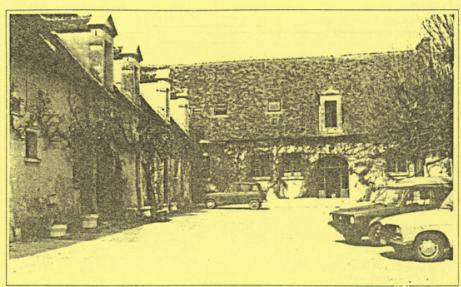
Dr J.C. PLADYS Directeur Médical

reex

M. LAJONCHERE Chef de Service



Le C.P.I.E. d'Azay le Ferron



Qu'est-ce qu'un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement ?

- Un lieu d'Accueil, de rencontre, d'animation, d'information et de formation.
- Une association (Association Brenne Pays d'Azay).
 - Une équipe d'animation.
- Des possibilités d'hébergement, des salles de travail et de documentation.

Le C.P.I.E. d'Azay-Le-Ferron :

Situation Géographique

Le C.P.I.E. d'Azay-Le-Ferron est situé dans le département de l'Indre aux confins de la touraine et du Berry à la proximité de la forêt de Preuilly aux portes de la Brenne, zone humide d'un intérêt national.

Centres d'Intérêt

Le parc du Château d'Azay d'une superficie de 14 ha particulièrement riche et diversifié (nombreuses essences d'arbres et un petit étang) permet de faire une première approche intéressante de la nature.

La Forêt de Preuilly/Claise Un

millier d'hectares de forêts: feuillus et résineux, de taillis et d'étangs permettent d'effectuer tous les relevés dans les milieux très diversifiés. Milieu idéal de découverte dans la nature pour tous les âges, le massif forestier est parcouru par de nombreux chemins à l'écart des axes routiers.

Les étangs de Brenne permettent l'étude d'un écosystème complet et l'organisation de nombreux stages spécialisés : Ornithologie, Botanique, étude du milieu aquatique...

L'Agriculture : elle peut être présentée dans les fermes de la région. Elle est très diversifiée : élevage extensif, polyculture, élevage, productions spécialisées.

L'Architecture locale, les Arts et Traditions populaires. La découverte de la richesse architecturale de la région et des traditions locales est proposée grâce au concours d'Associations locales spécialisées.

Les Thèmes

Découverte : du milieu Aquatique (faune, flore), de la Pisciculture (et pêche d'étangs), de la Forêt (feuilles, fruits, mammifères, champignons...), de l'Agriculture (en Brenne et en Boischaut).

Des anciennes activités artisanales et industrielles, du folklore et de la gastronomie, de l'architecture et de l'urbanisme, de l'archéologie et histoire locale.

Les moyens de découverte

- Circuits pédestres
- Cyclo-tourisme et équitation
- Sports divers pour les contacts entre locaux et stagiaires.

Clientèle

- Enfants du primaire (classe nature), du secondaire, universitaires chercheurs, associations, comités d'entreprise, personnes du 3ème âge, milieu professionnel, lycées agricoles et tous les groupes organisés qui en font la demande.

Structures

Communs du Château d'Azay-Le-Ferron

- Une salle de cours et de travaux pratiques
 - Un labo photo
 - Aire de détente et de jeux
 - Antennes de terrain
- Terrain de jeux et de sports de la commune
 - Hébergement : 50 places
 - Salle de restaurant.